

**Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Veronnes
(21)**

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement

Absence d'avis du 20 avril 2025 / BFC-2025-001579/A P
2025APBFC22